

CONCLUSIONS (Oslo - 26 février 2014)



FÉDÉRATION
INTERNATIONALE
DES MUSICIENS

FIM
21 bis rue Victor Massé
F-75009 Paris
France

Tél. +33 145 263 123
Fax +33 184 178 572

office@fim-musiciens.org

www.fim-musiciens.org

I. MUSIQUE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS

Les orchestres du monde entier sont appelés à soutenir l'initiative mondiale « Musique contre le travail des enfants » en dédiant à cette campagne l'un de leurs concerts – y compris parmi ceux déjà programmés – d'ici à décembre 2014. Il leur est également demandé de bien vouloir informer la FIM et le BIT-IPEC des projets ou des initiatives qu'ils pourront prendre à cet égard afin que cette information puisse servir à encourager d'autres orchestres à participer à ce mouvement.

II. GESTION MODERNE DES ORCHESTRES

1. L'avenir des orchestres symphoniques : nouveaux concepts, nouveaux modes de travail

- Les orchestres symphoniques disposent du potentiel nécessaire pour interpréter l'intégralité du répertoire tout en proposant de véritables emplois.
- Ils sont souvent confrontés à une concurrence déloyale de la part d'ensembles qui vivent du caractère précaire des emplois dits freelance.
- Les contrats de courte durée dans des ensembles éphémères ne peuvent être imposés aux musiciens sans dommages pour leur vie personnelle ou mettre en péril la pérennité des orchestres permanents.

2. Le processus de prise de décision dans les orchestres : du haut vers le bas ou du bas vers le haut ?

- Sans dialogue entre les musiciens et l'administration, il ne peut y avoir de projet viable.
- Une relation de confiance mutuelle entre musiciens et administrateurs ne peut se substituer à un dialogue social formel et structuré au sein de l'orchestre.
- La participation des musiciens au processus de prise de décision doit faire l'objet d'une procédure formelle et permanente et ne pas dépendre exclusivement de l'éventuelle bonne volonté du directeur musical ou de l'administration.

3. Orchestres en crise : existe-t-il des solutions politiques ?

- La crise que rencontrent un certain nombre d'orchestres provient essentiellement d'un manque de volonté politique pour y investir à un niveau garantissant un financement durable.
- Sous couvert d'un objectif de réduction des déficits, de nombreux gouvernements ont décidé de supprimer ou de réduire leurs subventions aux orchestres. Ce faisant, ils ignorent la contribution significative de ceux-ci à l'économie locale et nationale.

III. SANTÉ ET PRESTATIONS SOCIALES

4. Vieillesse et niveau de performance : accès à la formation et adaptation de la charge de travail

- Un nombre significatif de musiciens font face à des affections d'ordre physique ou psychologique qui affectent leur capacité à jouer avant qu'ils aient atteint l'âge de la retraite ou qu'ils aient les moyens de cesser leur activité.
- La coopération entre musiciens et administrateurs est un élément clé d'une approche efficace des problèmes liés à l'âge.
- Des bilans professionnels équitables, équilibrés et réguliers peuvent aider à identifier les problèmes liés à l'âge avant qu'ils ne fassent peser un risque sur la carrière de l'artiste.
- Des dispositifs spécifiques sont nécessaires, y compris une planification adéquate de la prise de retraite, afin de permettre aux musiciens qui le souhaitent de réduire leur charge de travail pour l'adapter à leur âge.

5. Répartition de la charge de travail afin d'éviter épuisement et stress excessif

- Syndicats et administrateurs doivent travailler ensemble à l'élaboration de règles adéquates en matière d'organisation du temps de travail.
- Répétitions et représentations doivent être organisées de façon à éviter toute surcharge de travail et à permettre à la fois le travail individuel et un équilibre entre vie personnelle et temps de travail.
- L'impact du répertoire en termes de stress physique et d'exposition au bruit doit être pris en compte dans la programmation, à la fois au niveau de chaque concert et sur le déroulement de la saison.
- Les contrats des chefs d'orchestre devraient comporter des clauses spécifiques visant à mettre en œuvre les politiques de prévention des risques.
- Le dialogue tripartite au sein du BIT constitue une étape importante vers la reconnaissance des affections professionnelles des musiciens.

IV. RÔLE DES SYNDICATS

6. Auditions de contrôle : un système pervers

- Une gestion correcte et adéquate de l'orchestre devrait suffire à créer la motivation nécessaire encourageant les musiciens à se consacrer pleinement à leur travail.
- Les musiciens sont les mieux placés pour comprendre comment les problèmes d'exécution peuvent apparaître et ce qu'exige leur résolution.



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES MUSICIENS

FIM
21 bis rue Victor Massé
F-75009 Paris
France

Tél. +33 145 263 123
Fax +33 184 178 572

office@fim-musicians.org

www.fim-musicians.org

3^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES ORCHESTRES

- c. L'audition de contrôle est une procédure génératrice de stress qui n'est pas nécessaire à l'évaluation de la qualité d'un musicien.
- d. C'est pourquoi nous, musiciens, affirmons avec force le principe d'une élimination totale des auditions de contrôle.

7. Conflits sociaux et actions revendicatives

- a. Des politiques d'austérité discutables interfèrent souvent avec le principe fondamental selon lequel la conduite des institutions culturelles devrait suivre une vision artistique. Les conflits sociaux deviennent inévitables lorsque toutes les autres formes d'action ont été épuisées.
- b. Le dialogue avec le public crée généralement un retour positif qui démontre la valeur que celui-ci accorde au service fourni par l'orchestre.
- c. Les messages qui sont délivrés et la manière dont ils le sont (y compris via les media sociaux) sont d'une importance déterminante pour la pleine implication des responsables politiques et des media, qui constituent une des clés du succès.
- d. Les inconvénients subis par le public doivent être limités à leur minimum de façon à conserver son soutien dans les périodes de conflits sociaux.
- e. Les orchestres sont attaqués dans de nombreux pays – la fermeture en 2013 de l'ERT à Athènes en est un exemple scandaleux qui constitue un appau-

vrissement de la société grecque dans son ensemble. La solidarité internationale est plus indispensable que jamais pour soutenir les collègues confrontés à des situations critiques.

f. Seul un degré élevé d'organisation collective peut créer le rapport de forces indispensable au succès des actions revendicatives.

8. Équilibre entre protection des emplois et accroissement des salaires

- a. Les syndicats doivent se battre à la fois pour les emplois et des niveaux de salaire adéquats.
- b. À mesure que les administrateurs augmentent leurs exigences de flexibilité afin de s'adapter aux opportunités du marché, la pression toujours plus forte confronte les musiciens à un stress physique et psychologique accru.
- c. De plus, là où les orchestres ont été réduits du fait de coupes budgétaires, il est généralement demandé aux musiciens restants de continuer à fournir le même niveau de prestation, ce qui entraîne des syndromes d'épuisement et des problèmes de santé à un niveau sans précédent avec, in fine, un impact négatif sur la qualité artistique.
- d. De ce fait, les syndicats de musiciens doivent recourir à toutes les tactiques possibles afin de sauvegarder les emplois.